

# rapport d'activités 2024



BLONAY -  
SAINT-LEGIER



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER-  
SUR-VEVEY



JONGNY



MONTREUX



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX

# lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AT	Aménagement du territoire
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif (Entente intercommunale selon art. 109a et ss LC) / Conseil d'administration (S.A.)
CC	Conseil communal
CF	Conseil de fondation
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CMVR	Fondation du Conservatoire et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera
Cogest	Commission de gestion
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CPR	Commission Prévention Riviera
CRTPR	Conférence régionale des transports publics Riviera
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FET	Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
GT	Groupe technique
LARA	Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers
LC	Loi sur les communes
LEM	Loi sur les écoles de musique
LICom	Loi sur les impôts communaux
LPIV	Loi sur la péréquation intercommunale (vaudoise)
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
MOB SA	Société anonyme Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
OJ	Ordre du jour
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PACom	Plan d'affectation communal
PA5	Projet d'agglomération de 5 <sup>e</sup> génération
PDi	Plan directeur intercommunal
PDR	Plan directeur régional
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
RA	Rapport d'activités
RSHL	Réseau santé du Haut-Léman
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SIGE	Service intercommunal de gestion
TP	Transports publics
TRV	Transport régional de voyageurs
TU	Transport urbain
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center



### LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

## PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2024 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 9 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- > Présentation du service
- > Activités 2024 en bref
- > Activités 2024 par domaine thématique

## CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines sur lesquels les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 9 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

## MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- > Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- > Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- > Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- > Développer l'information et la communication internes et externes.

## COMPOSITION ET FINANCEMENT

Il est rappelé que jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de CHF 4.- / hab., le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à CHF 7.- / hab. Celle-ci a été augmentée progressivement pour atteindre CHF 7.50 en 2007. Face à la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de CHF 2.- / hab. dès 2008, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint-e supplémentaire; possibilité qui n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011. Le service est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT.

A fin 2024, le SAI comptait 5 postes équivalant à 4 EPT, soit la cheffe de service (100%), 2 adjointes (180%) et 2 secrétaires (120%). Toutefois, suite au départ fin août de Mme Joëlle Mützenberg, secrétaire et à l'engagement début novembre de Mme Sylvie Perez, secrétaire de direction, le taux moyen d'activité du secrétariat n'a été que de 105% en 2024, ramenant celui du service à 3.85 EPT sur l'année.

En 2024, la facturation aux communes a été de CHF 8.85 / hab. au lieu des CHF 9.70 / hab. budgétés. Le service facture également les prestations qu'il effectue pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, de la Commission Prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

## LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

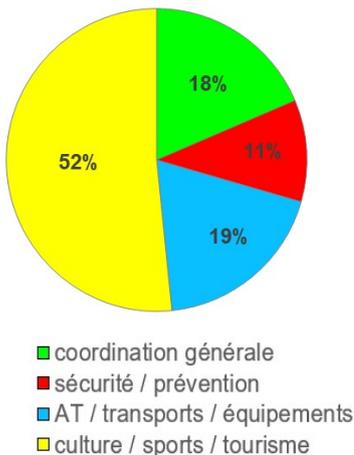
COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conférence des syndicats de la Riviera (CSD)</li> <li>Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)</li> <li>Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz</li> <li>Autres conférences des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera)</li> <li>Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR)</li> <li>Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier</li> <li>Convention Cartoriviera</li> <li>Convention Agglomération Rivelac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR)</li> <li>Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR)</li> <li>Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif)</li> <li>Convention relative à l'utilisation des installations sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove)</li> <li>Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT)</li> <li>Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera</li> <li>Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association de communes Sécurité Riviera (ASR)</li> <li>Commission Prévention Riviera</li> <li>Inspection des chantiers</li> <li>Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage</li> <li>Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE)</li> <li>SATOM SA</li> <li>Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)</li> <li>Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA)</li> <li>Société de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA)</li> <li>Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS)</li> <li>Réseau Santé Haut-Léman (RSHL)</li> <li>Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)</li> </ul>

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



2024



Le graphique ci-dessus montre la répartition du temps consacré par le SAI aux grands domaines d'activités qui lui incombent.

Les proportions sont similaires à celles de 2023. La part du domaine culture / sports / tourisme reste prépondérante, le suivi et la gestion des institutions bénéficiaires du FCR demandant un investissement constant de la part du service.

Par ailleurs, la part AT / transports / équipements est légèrement plus importante, le SAI ayant travaillé sur la répartition financière des coûts de transports publics durant le second semestre.

## LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est notamment chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions et ce, pour tous les organes intercommunaux et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail placés sous sa responsabilité.

En 2024, le service a organisé ou a participé à plus de 90 séances concernant une vingtaine d'organes intercommunaux ou groupes de travail / projets spécifiques.

Parmi les missions et tâches du SAI en 2024, nous citerons les principaux dossiers suivants :

- > Le **Fonds culturel Riviera (FCR)**, qui demeure un dossier prépondérant pour le service, qui consacre un temps important à l'analyse de la situation de chacune des 22 institutions bénéficiaires, ainsi qu'à l'établissement des comptes et du RA 2024, du budget et de la proposition de répartition des subventions pour 2025. Il convient de relever que 2024 a été une année très riche en événements, avec une part de nouveautés appréciées du public.
- > La **Conférence Régionale des Transports Publics Riviera (CRTPR)** a donné mandat au SAI de réfléchir au mécanisme de répartition des charges des transports publics (TP) entre les communes de la Riviera, en septembre 2023 (cf. page 10). Comme il l'avait annoncé au départ, le service a pu débuter dites réflexions mi-2024. En synthèse, le travail mené a consisté à analyser les modes de répartition actuels, que ce soit pour le transport urbain (TU) ou le transport régional de voyageurs (TRV), lui permettant d'établir un premier bilan et d'orienter son travail sur l'exploration de trois grandes familles de variantes, à poursuivre et finaliser en 2025.
- > le SAI a également apporté son soutien de manière ponctuelle à divers organes intercommunaux de la Riviera :
  - au **SIGE** et à l'**ASR**, associations de communes pour lesquelles le service a apporté des précisions et conseils sur la procédure de modification de leurs statuts respectifs, selon la Loi sur les communes (LC);
  - à la **CITS**, entente intercommunale, pour laquelle le SAI a établi une base documentaire de référence pour la présentation des comptes et budget aux conseils communaux, permettant de soutenir l'entente dans l'application de la nouvelle convention et de son règlement (cf. page 15).

## coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail<sup>(1)</sup>. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



### MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges des syndic-que-s de la Riviera leur permettant de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition : 9 syndic-que-s
- > présidence 2024 :  
M. Christian Minacci jusqu'au 30 juin /  
Mme Arianne Rouge dès le 1<sup>er</sup> juillet
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > environ 7 à 8 séances / an
- > pas de budget propre
- > dès 2008, invitation régulière aux syndic-que-s du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- > organisation de séances spécifiques syndic-que-s Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture (problématiques communes)

### CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à sept reprises en 2024 et a échangé sur de nombreux sujets qui ne sont pas tous repris dans le présent rapport, qui se veut synthétique.

Il est rappelé que depuis 2016, l'ordre du jour (OJ) des séances suit un « canevas » qui permet une coordination et un suivi plus systématique des principaux sujets et dossiers propres à la région et qui est appelé à évoluer selon les thématiques émergentes.

Les rencontres annuelles ou ponctuelles, organisées pour la plupart par le SAI sous l'égide de la CSD, sont traitées au chapitre « Information et communication » en page 8.

### Coordination régionale / extrarégionale

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) représentant les intérêts des communes, les sujets d'actualité traités dans ce cadre ont fait l'objet d'informations systématiques par les syndic-que-s délégué-e-s qui siègent dans ses divers organes, dans le respect de la confidentialité exigée par le Conseil d'Etat sur certains dossiers en cours de négociation. La Commune de Corseaux est également membre de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) et son syndic communique les informations utiles y relatives.

L'EMPL relatif à la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) ayant été adopté par le Grand Conseil, ce sujet n'a pas été aussi prépondérant que les années précédentes. Toutefois, deux points d'attention ont été relevés : d'une part, l'engagement du Conseil d'Etat à négocier avec les communes sur l'harmonisation du taux d'imposition des entreprises et d'autre part, la question de la prise en compte de l'entretien des forêts pour les communes du pied du Jura ou des Alpes. La Commission *ad hoc* du Grand Conseil y a été rendue attentive.

D'autres sujets abordés dans le cadre de l'UCV ont fait l'objet d'informations et d'échanges au sein de la CSD, principalement : le projet de Règlement d'application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), l'ORPC et la Loi sur la protection de la population, le projet de modification de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), ainsi que quelques sujets en lien avec la fiscalité, notamment.

<sup>(1)</sup> Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)

## coordination générale

Dans le cadre de sa visite des districts, une délégation de l'UCV a rencontré les syndic·que·s ainsi que des représentant·e·s des municipalités de la Riviera et du Pays-d'Enhaut le 4 septembre 2024 (cf. page 8).

Enfin, le préfet et les syndic·s du Pays-d'Enhaut sont invités à la CSD de manière régulière, ce qui permet au préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district. À noter que pour des raisons d'organisation de dites communes, elles n'ont pu participer qu'à la séance des syndic·que·s du district organisée par la préfecture en septembre, à Château-d'Oex.

### **Aménagement du territoire / transports-mobilité / environnement / infrastructures**

En début d'année, la CSD a reçu le président du SIGE, au sujet du projet de modification des statuts de l'association de communes, portant sur l'exploitation de l'abattoir de Clarens, ce qui a soulevé des questions de fond (variantes et conséquences) et de procédure selon la Loi sur les communes (LC). L'annonce publique des problématiques rencontrées a fait émerger des solutions potentielles à analyser avant d'opérer des choix stratégiques.

La question d'une vision régionale des infrastructures sportives et d'utilité publique a été une nouvelle fois abordée en 2024, question soulevée par la Municipalité de Blonay - Saint-Légier dont le territoire est régulièrement cité lorsqu'il s'agit d'infrastructures ou équipements d'importance régionale. Le fait est que cette question n'est pas précisément posée dans le cadre de l'agglomération et qu'il n'y a pas de vision claire actualisée depuis le plan directeur régional (PDR) de 2002. Il est prévu de consulter les municipalités sur cette question.

Comme en 2023, l'Agglomération Rivelac a fait l'objet d'un point de situation régulier au sein de la CSD, l'année 2024 ayant été rythmée par des phases déterminantes de consultation et de validation des exécutifs communaux et cantonaux sur le projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5) / plan directeur intercommunal (PDi).

Le SAI a tenu la CSD informée du déroulement du mandat que la CRTPR lui a confié en septembre 2023, sur le mode de répartition des charges des lignes VMCV (cf. page 10).

Enfin, suite à la consultation des municipalités sur le projet d'interface gare de Vevey, son syndic a apporté quelques précisions en termes d'enjeux et de priorités, donnant lieu à des échanges appréciés.

## coordination générale

### **Culture / sports**

Cinérive SA s'est adressée à la CSD en début d'année, afin de solliciter le soutien financier des communes pour le renouvellement de son matériel de projection. Dite demande a été traitée par la Fondation pour l'équipement touristique comme objet de sa compétence (cf. page 14).

### **Economie / tourisme**

La CSD a traité un courrier que Promove lui a adressé début juillet, relatif à la situation sécuritaire dans la région et plus particulièrement veveysanne. Cela a permis au syndic de Vevey d'informer la CSD sur les nombreuses actions menées en parallèle par la ville et il a été décidé d'intégrer un point de situation régulier dans le cadre de la CSD.

### **Sécurité / prévention**

Un suivi régulier a été assuré concernant le projet de modification des statuts de l'ASR dont l'entrée en vigueur est prévue début 2025. Dans le cadre de la procédure LC y relative, la CSD a notamment demandé à ce qu'un préavis régional commun soit rédigé et qu'une séance d'information commune aux commissions *ad hoc* des CC soit organisée, ce qui a été réalisé par l'ASR, avec l'appui du SAI, en particulier concernant le préavis régional. La procédure d'adoption de la modification des statuts a été suivie avec succès et leur entrée en vigueur sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme prévu.

La problématique des infractions constatées dans le cadre de l'inspectorat des chantiers a été abordée dans le cadre de la CSD, plusieurs municipalités ayant été interpellées par le personnel *ad hoc* qui se trouve bien souvent démuné, sans pouvoir d'action. Le SAI a relevé que la convention relative à l'Inspectorat des chantiers n'était plus en adéquation avec le contexte actuel, nécessitant l'intervention d'un·e juriste, cas échéant. Il a également souligné qu'une commission intercommunale était censée siéger une fois par an au minimum et qu'elle n'avait plus été activée depuis un certain temps. Il a été convenu que la première chose à faire était de réactiver cette commission.

### **Santé / social**

À la suite du dépôt d'une interpellation « Violences domestiques - création d'un centre d'accueil sur la Riviera » dans plusieurs CC de la Riviera, le sujet a été abordé dans le cadre de la CSD. Il a été relevé que la question du lieu d'accueil est de compétence cantonale, n'entre pas dans les missions de l'ARAS et que la Fondation d'utilité publique Malley-Prairie agit sur l'ensemble du Canton de Vaud. Au surplus, il a été conseillé aux communes concernées par dite interpellation de se coordonner avec Vevey.

## coordination générale



### BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 9 conseils communaux (études, projets, équipements).

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant·e par municipalité (9 syndic·que·s)
- > présidence CA 2024 : M. Christian Minacci jusqu'au 30 juin / Mme Arianne Rouge dès le 1er juillet
- > commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant·e nommé·e s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > au minimum 2 séances / an
- > financement : CHF 5.- / hab. / an

## CIEHL

### (COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à deux reprises en 2024 : en mars pour l'examen des comptes et du rapport d'activités 2023, puis en septembre, pour le budget 2025, documents adoptés à l'unanimité par le CA, puis par les neuf municipalités et conseils communaux de la Riviera.

Lors de sa séance de septembre, le CA s'est également penché sur une demande de soutien financier de la Municipalité de Chardonne relative à la « Construction d'un abri forestier et création d'un parcours Nature didactique au Mont-Pèlerin ». Les membres du CA, partageant l'analyse du SAI, ont reconnu la qualité du projet, tout en estimant que la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera était l'organe le plus adéquat pour soutenir ce type de projet, ce d'autant plus qu'une procédure CIEHL est longue et complexe et ciblée sur des projets d'intérêt public régional à caractère exceptionnel (unique).

En 2024, la contribution des communes à la CIEHL s'est élevée à CHF 5.- / habitant. Pour rappel, un montant total de CHF 3 mios a été provisionné entre 2022 et 2024 dans un fonds de réserve pour la participation aux travaux de rénovation et sécurisation du 2m2c. Ce montant sera versé une fois les travaux réalisés ou en voie de finalisation, soit vraisemblablement d'ici fin 2025.

Le CA a également relevé que certains équipements d'intérêt public régional, notamment sportifs, pourraient faire l'objet d'une demande de soutien auprès de la CIEHL à l'avenir et qu'il est par conséquent important de continuer à alimenter ce fonds, sans forcément augmenter la contribution des communes. Le CA relève également que le plafonnement du fonds à CHF 3.5 mios limite la capacité de soutien de la CIEHL.

*Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## coordination générale



### POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch) en ligne depuis 2006, reste l'outil d'information privilégié sur les principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

## INFORMATION ET COMMUNICATION

L'année 2024 a été ponctuée par divers échanges à l'échelle de la Riviera ou du district, dont les principaux sont indiqués ci-après.

Une **Rencontre CSD - Député·e·s** a été organisée par le SAI sous l'égide de la CSD en janvier, avec pour thème principal la NPIV. La CSD a constaté que les échanges avaient été attentifs et constructifs, à la satisfaction générale.

Comme pour la rencontre susmentionnée, le **Forum des municipalités** est également organisé par le SAI et les thèmes sont définis dans le cadre de la CSD. En 2024, deux Forums ont été fixés :

- > l'un en février à la Tour-de-Peilz, sur l'Agglomération Rivelac, en particulier sur la consultation des exécutifs relative au PA5 / PDi. L'agglomération était représentée par deux des co-président·e·s, Mme Kaiser et M. Karlen, ainsi que par Mme Guardado et M. Grossmann du Bureau technique d'agglomération;
- > l'autre en novembre à Veytaux, sur la NPIV, a finalement été annulé, car il était prévu que M. Luccarini, syndic de Vevey, introduise le sujet, alors excusé pour raison de santé. Le forum a été repoussé en mars 2025.

Comme mentionné au chapitre CSD (page 4), une délégation de l'UCV est venue rencontrer des représentant·e·s des municipalités du district en septembre, dans le cadre de son « Tour des districts ». Plusieurs présentations ont été faites à cette occasion, notamment sur la force cantonale d'intervention cybersécurité, la réforme de la PC, la LC, la LPIV. Cette rencontre était aussi l'occasion d'interroger les municipalités sur le rôle et les prestations de l'UCV à l'horizon 2028.

En outre, une séance des syndic·que·s du district, organisée sous l'égide de la préfecture, a eu lieu le 26 septembre à Château-d'Oex, en présence de représentant·e·s de services cantonaux.

À l'instar d'autres commissions de gestion (Cogest) de communes de la Riviera qui en ont fait la demande par le passé, la **Cogest de La Tour-de-Peilz** a demandé à être reçue par le SAI fin janvier 2024, ce qui a permis de répondre à ses questions et d'échanger de manière constructive sur l'intercommunalité.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en dehors du présent rapport d'activités, le site internet du SAI est mis à jour régulièrement : [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch). En outre, le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission Prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire au rapport d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

## aménagement / transports / équipements



### MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > CORAT plénière :  
1 représentant-e / municipalité  
+ 5 chef-fe-s de service communaux
- > présidence / vice-présidence 2022-2026 : Mme Elise Kaiser (La Tour-de-Peilz) / M. Ludovic Sherif (Veytaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > invités : directeur de Promove dès 2017 / responsable du Bureau technique de l'agglomération Rivelac dès mi 2020
- > 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- > pas de budget propre

## CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière.

La CORAT s'est réunie à 5 reprises en 2024, en février, mars, mai, septembre et novembre, séances lors desquelles deux grands points ont été systématiquement abordés, soit :

- > l'Agglomération Rivelac, en particulier le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5e génération (PA5) et plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi qu'à la SRGZA.

À cet égard, l'année 2024 a été une véritable « course contre la montre » afin de mener à bien la procédure de consultation / validation du PA5 qui doit impérativement être déposé auprès de la Confédération à fin mars 2025.

- > Les dossiers communaux à incidence régionale, en particulier l'interface gare de Vevey.

Pour l'essentiel, les membres de la CORAT ont surtout partagé leurs expériences respectives sur la conduite de la procédure de PACom, la plupart des communes parvenant aux mêmes phases plus ou moins au même moment.

Les délégués de la Ville de Vevey ont par ailleurs associé la CORAT à la démarche participative relative à l'interface gare de Vevey, une des mesures phares du PA5.

De plus, Promove a présenté les résultats des deux ateliers relatifs au plan de mobilité interentreprises, qui ont eu lieu dans le cadre de la SRGZA.

La CORAT a également reçu une délégation de la DGMR (Unité vélo / Voyer arrondissement Est), afin de présenter les modalités relatives à la mise en œuvre de la stratégie vélo à l'horizon 2035.

*Un rapport d'activités spécifique CORAT Riviera est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## aménagement / transports / équipements



### MISSION ...

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > 1 représentant-e par municipalité  
président du CA / directeur de chaque entreprise de transport public (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)  
2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)  
1 représentant-e de la CORAT (présidente)
- > président dès 2023 :  
M. Florian Chiaradia (Montreux)
- > secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- > 1 à 2 séances / an, et + si besoin
- > pas de budget propre

### CRTPR

(CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, la CRTPR a été mise en place début 2018, succédant à différentes phases de réflexions autour du rapprochement entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA (2013), puis pour identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP (2015).

Le SAI est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CRTPR.

Il n'y a pas eu de nouvelle séance de la CRTPR depuis septembre 2023. Lors de dite séance, la CRTPR a décidé de lancer une réflexion globale permettant de définir des principes de clés de répartition pour la région et non plus ligne par ligne, tout en sachant que cela ne résoudrait pas immédiatement la problématique soulevée par la Municipalité de Vevytaux.

Dite réflexion a été confiée au SAI, qui a pu entreprendre le travail mi-2024, comme annoncé.

Le service a rencontré le président de la CRTPR ainsi qu'une délégation des VMCV a deux reprises en cours d'année :

- > en février, dans la perspective du démarrage des réflexions;
- > en novembre, pour un point de situation intermédiaire, qui permette au SAI de consolider certains aspects, en lien avec le développement du réseau VMCV à l'horizon 2026.

L'objectif du SAI est de poursuivre le travail par une procédure de consultation des différents organes / institutions concernés en 2025, soit la CRTPR, la CSD, les municipalités, avant de présenter un préavis régional devant les CC.

## culture / sports



### BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Vincent Bonvin (La Tour-de-Peilz)
- > bureau exécutif (BE) : 3 délégué·e·s nommé·e·s par le CA, dont le président
- > commission intercommunale de gestion (cogest) : délégué·e·s nommé·e·s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 4 séances ou plus / an pour le BE
- > 4 séances / an pour le CA
- > 2 séances / an pour la cogest (comptes / budget)
- > financement : CHF 47.- / hab. en 2024

### FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les conseils communaux de la Riviera et approuvée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

En 2024, le BE et le CA se sont réunis à 4 reprises, notamment en mars pour l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2023 et en septembre pour l'adoption du budget 2025.

Comme chaque année, le SAI a exercé un suivi attentif sur l'évolution des institutions bénéficiaires du FCR, en communiquant ses constats et analyses au BE et au CA au cours de l'année. Pour l'essentiel, après avoir été confrontées aux années Covid, de nombreuses institutions font part de leurs difficultés financières, liées à l'inflation, en particulier sur le coût de production des événements (matières premières et leur acheminement / cachets / etc.), alors que le sponsoring devient très aléatoire et en retrait bien souvent. Maintenir la qualité d'une programmation dans ces conditions demande un surcroît d'énergie, de temps, de créativité et de combativité pour obtenir les soutiens nécessaires. Par ailleurs, les institutions montreusiennes dont la programmation se déroulait habituellement au 2m2c ont dû changer de paradigme, parfois de manière très radicale. Le souci du FCR est alors de poursuivre son soutien dans toute la mesure du possible, ce qui pose un certain nombre de questions selon les cas.

Par ailleurs, comme indiqué dans le RA 2023 du SAI, l'Association des Amis du Dansomètre a été intégrée parmi les institutions bénéficiaires du FCR en 2024, qui compte ainsi 22 institutions bénéficiaires.

En outre, le nouveau webservice mis en œuvre en 2023 pour l'agenda régional semble fonctionner à la satisfaction générale, même s'il existe toujours quelques ajustements nécessaires, qui font l'objet d'un mandat de maintenance et de support informatique.

Enfin, sur les 18 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2024 par le FCR, 8 ont été acceptées, répondant aux principes d'octroi du FCR.

*Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## culture / sports



### BREF HISTORIQUE :

- > 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- > En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les municipalités fixant les conditions de soutien financier
- > 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- > 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- > 2012-2018 : déploiement progressif de la LEM / convention réglant la période transitoire entre les communes et le CMVR
- > 01.01.2019 : fin de la période transitoire / entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

### CMVR

#### (CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Considérant la dimension régionale du CMVR, les communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, par le biais d'une convention. Le SAI assure la coordination entre le CMVR et les communes, ainsi que la facturation des contributions communales.

La convention d'origine précise que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale et qu'en contrepartie, le conservatoire s'engage à maintenir des tarifs d'écologie réduits pour les élèves de la Riviera.

Afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique), une nouvelle convention de durée déterminée a été signée en 2012, pour régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet. Les principales modifications portaient sur les contributions des communes qui tenaient compte de la part versée à la FEM, ainsi que sur les modalités de financement des frais de locaux.

Le SAI a ensuite rédigé une nouvelle convention qui a été adoptée par les municipalités et validée par le conservatoire. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dite convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écologies abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

En 2024, et comme de coutume, le SAI et le CMVR se sont contactés à plusieurs reprises afin que le SAI puisse établir, sur la base des éléments transmis par le Conservatoire (nombre d'élèves / frais de locaux / comptes et budget), la facturation des contributions communales pour 2024.

Lors de ces échanges, il a également été question des travaux d'aménagement, d'entretien et/ou de rénovation entrepris et à entreprendre dans certains locaux qu'occupe le Conservatoire, ainsi que de l'augmentation de certains frais facturés par les communes au Conservatoire, en lien avec l'occupation desdits locaux.

## culture / sports



### BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > assemblée générale : 1 représentant-e / municipalité + participation des délégués au sport de Montreux / Vevey / La Tour-de-Peilz
- > présidence 2021-2026 : M. Igor Rinaldi (Veveytaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement : CHF 7.20 / hab. en 2024

## FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

### Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal s'est réunie le 20 juin 2024. Lors de celle-ci, les membres ont :

- > adopté les comptes 2023 ;
- > décidé de facturer la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. et de verser une subvention de CHF 62.50 / junior en 2024 ;
- > opté pour le maintien de la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. pour 2025, montant que les communes ont été invitées à porter dans leur budget respectif.

Par ailleurs, constatant que le nombre de juniors ne cesse d'augmenter depuis 2020 et que, de ce fait, le montant de la subvention du fonds doit parfois, comme en 2024, être revu à la baisse d'une année à l'autre, certains membres de l'AG ont proposé de fixer une fourchette entre CHF 60.- et CHF 65.- dans laquelle la subvention par jeune sportif serait garantie et d'adapter chaque année la contribution des communes en conséquence. Cette proposition, qui impliquerait de devoir modifier la convention du Fonds sportif, a été soumise aux municipalités concernées, qui sont appelées à se positionner d'ici à l'AG 2025.

### Installations sportives régionales

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte fin 2015 - début 2016, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD, dans l'optique de faire avancer le dossier.

Lors de la séance de juin 2024, les délégués au sport des villes de Montreux et de Vevey ont présenté à l'AG l'inventaire des équipements / infrastructures sportives présents sur le territoire de leurs deux communes. Chacune des sept autres communes de la Riviera est désormais invitée à dresser l'inventaire pour son territoire, afin de compléter cet état des lieux. Une synthèse sera ensuite dressée par les délégués au sport des villes et présentée au plus tard lors de l'AG 2025 du Fonds sportif.

## économie / tourisme



### BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil de fondation : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Alain Bovay (Blonay - Saint-Légier)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement (par année) :  
CHF 5'000.- / grande commune  
CHF 2'500.- / petite commune  
CHF 10'000.- de la CITS

## FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Vevey en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET). Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation (CF) est composé d'un·e représentant·e par municipalité, auquel MVT est également invité, dans un souci d'une bonne coordination.

La FET est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS).

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances / procès-verbaux / préavis sur les projets et suivi des dossiers / etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Le CF a siégé à deux reprises en 2024 :

- > le 24 avril, séance lors de laquelle le CF a adopté les comptes 2023 et accepté de reconduire les contributions des communes pour 2024. Il a également décidé d'entrer en matière sur la demande de soutien de l'Association Vevey A.Live, portant sur le remplacement des decks du Quai Perdonnet, réalisé dans le cadre du projet Dolce Riviera. Le CF est également entré en matière sur la demande de soutien de Cinérive SA portant sur la 2<sup>ème</sup> évolution numérique du Cinéma Rex.
- > le 30 octobre, séance lors de laquelle le CF a accepté, à l'unanimité, le principe d'un soutien à la commune de Chardonne pour son projet de Parcours nature didactique au Mont-Pèlerin. Cette décision reste toutefois subordonnée à l'acceptation de l'intégralité du projet par le Conseil communal de Chardonne.

## MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour des périodes de 3 ans. La dernière demande concerne la période 2024-2026.

## économie / tourisme



### COLLABORATION PONCTUELLE

En référence au tableau des collaborations intercommunales du présent rapport (cf. p. 2), la CITS est une structure indépendante, avec laquelle le SAI a été amené à collaborer dès 2020.

### **CITS (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR)**

Pour rappel, début 2020, le SAI a été sollicité par la CITS pour entreprendre la révision de son règlement ainsi que pour réfléchir aux principes d'octroi des subventions aux manifestations.

Dans un premier temps, le SAI s'est consacré à la révision dudit règlement et a établi deux documents complémentaires : une entente intercommunale (convention) au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes (LC) et un règlement au sens de l'art. 3bis de la loi sur les impôts communaux (LICom).

Ces documents ont été adoptés en mars-avril 2022 par les municipalités, et en novembre 2022 par les conseils communaux des 10 communes concernées.

La Convention a ensuite été approuvée par le Conseil d'Etat et le règlement par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport en novembre 2022. Ces documents sont entrés en vigueur dès leur approbation par le Canton.

Après une première année de « mise en route » des nouveaux outils, le secrétariat de la CITS (service des finances de la Commune de Montreux) a demandé conseil au SAI concernant la procédure d'adoption des comptes et budget de l'entente. Le service a donc apporté son soutien par l'établissement de documents de référence (préavis type / rapport d'activités / présentation des comptes et budget), ainsi qu'en répondant à certaines des questions posées dans le cadre des conseils communaux, notamment sur les compétences décisionnelles.

*Toutes les étapes de la procédure relative à la modification du règlement de la CITS sont indiquées dans les RA 2022 et 2023 du SAI.*

## sécurité / prévention



### MISSIONS ...

Commission visant à favoriser l'échange d'informations, l'identification des besoins, la mise en commun d'expertises et la concertation sur les stratégies de prévention en faveur de la cohésion sociale, ainsi que le soutien financier à des projets de prévention.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition de la commission plénière :
  - 5 représentant·e·s des municipalités
  - 5 représentant·e·s des milieux professionnels (adaptable) : services sociaux communaux / animation jeunesse / prévention des addictions (AACTs) / éducation (EPS) / sécurité (ASR - prévention)
- > composition du GT : représentant·e·s des milieux professionnels de la CPR
- > présidence 2021-2026 : Mme Jacqueline Pellet (Montreux) jusqu'au 30 juin 2024  
Mme Gabriela Kämpf (Vevey) dès 1<sup>er</sup> juillet 2024
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > en général 3 séances / an
- > financement : CHF 1.- / hab. / an

## COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission. Instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue », elle a été renommée « Commission Prévention Riviera » (CPR) à partir de 2001, en adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges.

Pour rappel, la CPR a mené de nouvelles réflexions relatives à ses missions, ainsi qu'aux critères d'octroi de subventions à des actions de prévention, en 2023. Ces réflexions ont abouti à la rédaction d'un nouveau cahier des charges, qui a été validé par l'ensemble des municipalités de la Riviera fin 2023 - début 2024. La Commission fonctionne selon cette nouvelle base depuis.

Autre changement d'importance en 2024, celui de la présidence de la CPR. En effet, après avoir présidé la commission durant plus de deux législatures, Mme Pellet, Conseillère municipale à Montreux a souhaité « passer le relais », repris par Mme Kämpf, Conseillère municipale à Vevey, dès le 1<sup>er</sup> juillet.

Le groupe technique (GT), composé de représentant·e·s des milieux professionnels siégeant à la CPR et du SAI, s'est réuni à 3 reprises en 2024, en mars, mai et octobre. Pour commencer, le GT a procédé à un bilan sur l'évolution de la composition et du fonctionnement de la CPR, sur la base de l'analyse du SAI. Il a également fait émerger les thématiques de prévention prioritaires, en lien avec la mise en œuvre du nouveau cahier des charges. Le GT a également préavisé sur les demandes de subvention en faveur de projets de prévention.

La Commission plénière s'est également réunie à trois reprises, en mars, juin et octobre 2024. Outre l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2023, elle a suivi attentivement les réflexions et conclusions du GT, a procédé à l'introduction d'un « tour de table », et a traité 7 demandes de soutien, dont 5 acceptées.

Les projets de prévention acceptés en 2024 sont les suivants :

- > Commune de Montreux - Service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse - « Méditation urbaine 2024 - dispositif mobile »
- > Fondation Pro Juventute - 147.ch - Conseils & aide pour les enfants et les jeunes - 2024
- > Commune de Blonay - Saint-Légier - Espace « Safe & Zen »
- > Association Multi-Scènes - « Être femme ici et là-bas » 2024 - 2025
- > Association ADN Dialect - Ghetto Jam 2025-2027.

Lors de ses séances, la CPR a également fait le point sur les projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des bilans y relatifs.

*Un rapport d'activités spécifique CPR est transmis aux municipalités.*

## sécurité / prévention



### BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 7 communes (6 Riviera + St-Saphorin)
- > assemblée générale : 1 représentant-e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Laurent Paschoud (Corseaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 1 séance / an
- > financement : CHF 0.50 / hab. / an

## FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUELEMENT D'UNITÉS

## DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de CHF 0.50 / habitant-e par les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1<sup>er</sup> semestre, pour traiter les comptes, l'estimation des besoins (proposition de facturer aux communes leur contribution ou non) et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Les membres du Fonds se sont réunis le 17 avril 2024 et à cette occasion, ont adopté à l'unanimité les comptes 2023 et la projection 2024.

La société de sauvetage La Sentinelle de Vevey a déposé une demande de soutien portant sur le remplacement du moteur hors-bord de son unité. Dite demande a été soumise aux membres de l'AG du Fonds par voie informatique en date du 30 août 2024 et a été acceptée à l'unanimité.

Afin d'être en mesure de subventionner une partie des dépenses annoncées par les sociétés de sauvetage d'ici 2032 et comme mentionné dans le rapport d'activité 2023, les membres du Fonds ont décidé de maintenir la facturation de la contribution des communes pour 2024 et pour les années suivantes.

Les communes partenaires ont ainsi été invitées à porter le montant de CHF 0.50 / habitant-e au budget 2025.

## conclusion



Après une année 2023 quelque peu chahutée par les aléas de la vie, l'année 2024 s'est déroulée sous des auspices plus cléments pour le service.

Outre les dossiers traditionnels (FCR, CSD, etc) qui occupent de manière prépondérante le service, on relèvera une sollicitation accrue du SAI de la part d'autres entités intercommunales (ASR, SIGE, CITS).

A retenir également : les premières réflexions en lien avec le financement des lignes TP laissent entrevoir des pistes qui devraient permettre de trouver une solution à l'échelle régionale.

Enfin et comme à l'accoutumée, je souhaite adresser mes remerciements à la CSD et aux municipalités, aux professionnels des communes et des entités intercommunales ainsi qu'à toute l'équipe du SAI.

Vevey - mars 2025

Colette Rossier  
Cheffe du service